



Conseil économique et social

Distr. générale
26 décembre 2000
Français
Original: anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire 2001

7-25 mai 2001

Rapports quadriennaux pour la période 1995-1998 présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Asian Women's Human Rights Council	2
2. Union fédéraliste des communautés ethniques européennes.	5
3. Union catholique internationale de la presse (UCIP)	8
4. Conseil national pour la sécurité (Prévention des risques)	9
5. Water Environment Federation.	11
6. Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE)	13
7. Union chrétienne mondiale des femmes abstinentes	15

1. Asian Women's Human Rights Council

Introduction

L'Asian Women's Human Rights Council (AWHRC) est une organisation qui vise à étendre et à transformer le discours sur les droits de l'être humain tel qu'il se réfère, dans l'hémisphère sud, aux êtres marginalisés que sont les femmes.

En s'inscrivant en faux contre la pensée dominante et ses discours et en s'attachant à renforcer le savoir et la sagesse des femmes, l'AWHRC nous convie à un autre dialogue, ouvrant de nouveaux aperçus vers un monde de justice et de paix pour les femmes et pour les hommes. Formé de femmes venues d'associations de femmes, de milieux universitaires et d'organisations de défense des droits humains, l'AWHRC fonctionne à partir de son secrétariat régional de Bangalore, en Inde, ainsi que d'un secrétariat situé à Manille, aux Philippines.

Les buts et objectifs de l'Organisation sont les suivants :

a) Développer et promouvoir une conception critique et féministe des droits humains et s'attacher tout particulièrement à faire ressortir la place qui est faite à la problématique des sexes dans le discours dominant sur la question;

b) Comprendre et voir d'un oeil nouveau les différentes formes que prennent les violences qui s'exercent contre les femmes en Asie et qui reviennent à leur dénier leur droit le plus fondamental d'être humains;

c) Faciliter l'union des femmes du Sud, et spécialement des femmes d'Asie; approfondir notre analyse des racines de la violence qui s'exerce contre les femmes; créer différentes plates-formes et possibilités de dialogue avec les femmes, les associations pour la défense des droits humains et les mouvements sociaux;

d) Encourager la solidarité et l'action concrète entre les associations de femmes, chefs de file et militantes de la région et promouvoir une véritable reconnaissance des droits fondamentaux des femmes en tant que partie intégrante de la lutte pour les droits collectifs des peuples;

e) Travailler à la transformation des structures socio-économiques, politiques et patriarcales des pays d'Asie et du Pacifique dans la mesure où elles demeurent génératrices de formes graves d'exploitation, d'inégalité et de violence à l'encontre des femmes;

f) Recueillir, au moyen de conversations entre gens de cultures diverses, le savoir et la sagesse de la région Asie-Pacifique et des femmes de toutes cultures, engageant un dialogue de transformation qui rompe avec la pensée dominante de l'heure pour créer un nouveau discours et ouvrir des aperçus nouveaux vers l'avènement d'un monde de justice et de paix pour les femmes et pour les hommes.

L'orientation de l'action de l'AWHRC lui vient de la montée de la violence dont sont victimes les femmes et qui a pour contexte :

- La militarisation et la nucléarisation toujours plus grandes d'États nations de la région Asie et Pacifique;
- Le fondamentalisme ainsi que les conflits entre communautés et ethnies qui embrasent la région;
- Le modèle dominant de développement, la globalisation de la pauvreté et sa féminisation de plus en plus grande;
- La poursuite et l'aggravation de la guerre qui est faite aux femmes dans l'arène domestique : la dénégaration de leurs droits en matière de santé et de procréation, le viol, les meurtres auxquels recourent les chasseurs de dots, la traite des êtres humains et la prostitution, les crimes d'honneur et les infanticides féminins.

L'AWHRC a entrepris de rendre ces actes de violence visibles en suivant à cette fin une double démarche. D'une part, en travaillant avec différents acteurs de la société civile, comme les organisations et réseaux de femmes et de défense des droits humains, les ONG et les milieux universitaires, à l'approfondissement des niveaux d'enquête sur les causes profondes de cette violence et à l'exigence de justice et de réparation pour les victimes de ces violences dans la région Asie-Pacifique. Sur un autre plan, l'AWHRC cherche, par un travail de pression et de plaidoyer, à faire que les gou-

vernements et des instances internationales apparentées comme les Nations Unies se reconnaissent comptables de cette violence et dans l'obligation d'y remédier. Ses activités internationales de coordination et de plaidoyer lui ont valu de se voir, en juillet 1995, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Participation aux activités du Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'aux conférences et autres réunions de l'Organisation des Nations Unies

Cela étant, l'AWHRC a, depuis 1993, pris part à toutes les grandes réunions internationales, tant dans les enceintes de l'ONU que dans les rencontres d'ONG organisées en parallèle, à savoir :

- a) La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993;
- b) La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994;
- c) Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995;
- d) La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995.

S'y ajoutent des activités de pression et de plaidoyer dans le cadre du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, non seulement en vue d'inclure dans leur mandat un élément de sensibilité à la problématique des sexes, mais aussi en ce qui concerne des problèmes spécifiques dont l'AWHRC a eu à s'occuper, comme celui des «femmes de confort», de la traite des êtres humains et de la prostitution.

Dans ce contexte, les diverses activités que l'AWHRC a entreprises entre 1995 et 1998 comprennent ce qui suit :

Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995

L'AWHRC a pris part au Forum des ONG du Sommet mondial pour le développement social et organisé les ateliers suivants :

- Réunion de travail des réseaux de femmes du Sud parallèlement au Réseau d'action des femmes de la région Asie-Pacifique (APWAN);
- Le développement social dans les pays qui subissent un blocus économique, sous le parrainage d'AMISTAD : Philippine-Cuban Friendship Society, Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), GABRIELA, Philippines (the General Assembly Binding Women for Reform, Integrity, Equality, Leadership and Action) et Federación Mujeres de Cuba (FMC);
- Hour of the Fox, atelier sur la violence du développement et les crimes contre les femmes, sous le parrainage de Vimochana (Inde).

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995

Outre l'organisation, durant le Forum des ONG, de près de 14 ateliers consacrés à divers problèmes comme la chasse aux dots, la violence dont sont victimes les Dalits, la militarisation, les «femmes de confort» et le Tribunal mondial des femmes sur la violence contre les femmes, l'AWHRC a mis à son actif la participation à plusieurs activités officielles de l'ONU préparatoires à la Quatrième Conférence sur les femmes en 1995. Il a été ainsi amené à :

- a) Participer à la réunion d'experts de la Sous-Commission de la prévention de la discrimination et de la protection des minorités, qui a eu lieu en février 1994 à Genève, ainsi qu'aux réunions de la Commission de la condition de la femme agissant en tant qu'organisme préparatoire à la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui ont eu lieu à New York en mars 1994;
- b) Coordonner deux thèmes (huit ateliers) lors de la réunion organisée pour la région Asie et Pacifique par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à l'intention des

ONG, tenue à Manille dans le cadre des préparatifs de la conférence de Beijing en 1995;

c) Prendre part à la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme : dernière réunion préparatoire de la conférence de Beijing, tenue à New York en avril 1995. Cette réunion a donné à l'AWHRC l'occasion de présenter plusieurs observations et suggestions concernant le projet de plate-forme d'action. Il a notamment appelé l'attention sur le fait que la situation du monde avait profondément changé et qu'on ne pouvait pas, dans cet état de choses, confondre démocratie et économie de marché. Le sens de son intervention était que les femmes devaient, de ce fait, élaborer un modèle de politique d'après-guerre froide et rendre, aux niveaux local et international, l'ONU et les gouvernements comptables envers les populations qu'ils représentent. Il était important à cet égard d'établir, pour l'après Beijing, des mécanismes de participation démocratique aux niveaux national, régional et international;

d) L'AWHRC est intervenu dans l'organisation, en vue de la conférence de Beijing, du Forum des réseaux de femmes de la région Asie-Pacifique, composé de réseaux régionaux de femmes ayant leur siège à Manille. Il est intervenu aussi dans la formation, le 9 mai 1994 à Bangkok, de l'Asia-Pacific Women's Action Network (APWAN). APWAN a servi de formation régionale d'ONG composée de réseaux régionaux et nationaux de femmes avec pour mission de plaider pour l'aménagement d'espaces démocratiques dans les activités préparatoires à la conférence de Beijing. L'AWHRC s'est vu confier le soin de fournir aux partenaires d'APWAN les moyens nécessaires pour communiquer et se contacter;

e) Du premier au six juin 1994 : Séminaire de formation aux activités de pression pour ONG de femmes d'Asie avant la réunion ministérielle de la région Asie-Pacifique sur les femmes (Djakarta); du 7 au 13 juin : travail de pression durant la réunion ministérielle organisée avec le concours de Kalyanamitra en Indonésie et le forum des réseaux de femmes de la région Asie-Pacifique;

f) Du 14 au 17 novembre 1994 : Les droits fondamentaux des femmes et le problème que pose le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) : conférence

organisée par l'AWHRC en association avec le Conseil oecuménique des Églises, l'Équipe spéciale des droits de l'homme pour le Cambodge et l'Association cambodgienne pour la promotion de la femme, tenue à Phnom Penh.

La question des «femmes de confort»

En ce qui concerne cette question :

a) L'AWHRC s'est employé à faire adopter le rapport sur la violence contre les femmes, rapport établi par le rapporteur spécial de l'ONU Radhika Coomaraswami, à la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme tenue à Genève en avril 1996; des interventions écrites approuvant le rapport ont été remises;

b) L'AWHRC s'est joint à l'alliance internationale des groupes de soutien aux femmes victimes et survivantes des viols et de l'esclavage sexuel auxquels les avaient soumises les militaires japonais pendant la guerre, alliance dont la campagne a réussi à faire adopter le rapport Coomaraswami par la Commission des droits de l'homme;

c) L'AWHRC a également assisté et pris une part active aux travaux de la vingt-et-unième session du Groupe de travail de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, Sous-Commission de la prévention de la discrimination et de la protection des minorités, tenue à Genève du 17 au 27 juin 1996. Il est intervenu oralement au forum des représentants des ONG tenu le 24 juin 1996 qui a demandé l'appui de l'ONU contre l'Asian Women's Fund, le fonds privé placé sous parrainage japonais qui est envisagé, en lieu et place de la réparation attendue de l'État japonais, à titre d'indemnisation aux femmes qui furent victimes de la pratique des «femmes de confort»;

d) En mars-avril 1997, l'AWHRC a désigné quatre Japonaises pour le représenter à la réunion de la Commission des droits de l'homme à Genève. Deux déclarations écrites ont été présentées en son nom sur la question des «femmes de confort» et sur la réparation à caractère officiel qui est exigée de l'État japonais;

e) À la session de la Sous-Commission de la prévention de la discrimination et de la protection des

minorités tenue en août 1997 à Genève, deux Japonaises de Citizens Fund for Redress in Tokyo ont été désignées comme représentantes de l'AWHRC, réunion au cours de laquelle elles ont remis des déclarations écrites et fait des interventions orales sur la question des «femmes de confort»;

a) À la réunion de la Commission des droits de l'homme de mars-avril 1998, quatre Japonaises ont été envoyées comme représentantes de l'AWHRC et elles sont intervenues sur la question des «femmes de confort» au titre du point de l'ordre du jour relatif aux droits humains de la femme;

b) À la réunion de la Sous-Commission de la prévention de la discrimination et de la protection des minorités qui a eu lieu en août 1998, une Japonaise a été envoyée comme représentante de l'AWHRC pour remettre une déclaration écrite et intervenir oralement sur la question des «femmes de confort» et de l'esclavage sexuel imposé par les militaires japonais ainsi que sur le rapport établi par Gay McDougal, rapporteur spécial sur l'esclavage sexuel en temps de guerre.

2. Union fédéraliste des communautés ethniques européennes

(Dotée du statut consultatif spécial en 1995)

Ce qu'est l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes

L'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE) est une union indépendante formée des organisations de minorités nationales d'Europe qui a été créée en 1949, époque où le siège du Conseil de l'Europe était à Versailles, en France. Aujourd'hui (année 2000), l'UFCE compte 68 organisations membres représentant 30 États.

Objectif

Conformément à ses statuts, l'UFCE est au service des groupes ethniques d'Europe et se donne pour but de les aider à préserver leur identité nationale, leur langue, leur culture et leur histoire de minorités nationales. Elle poursuit cet objectif uniquement par des moyens pacifiques. Elle se déclare fermement opposée

au séparatisme et au déplacement des frontières par la violence et elle s'emploie à faire en sorte que, dans un même État ou région, majorité et minorité puissent coexister dans un climat de respect et de paix. L'UFCE est convaincue depuis sa création qu'une minorité ne peut trouver à vivre en harmonie avec ceux qui sont la majorité que sur la base de principes démocratiques et constitutionnels libres dans le cadre d'un dialogue pacifique et constructif propre à la négociation de solutions politiques.

Activités de l'UFCE

Cela comprend :

- Le Congrès annuel organisé autour d'une question d'actualité;
- L'Assemblée des délégués, qui a lieu à l'occasion d'un congrès;
- L'adoption de déclarations et de résolutions;
- La publication de communiqués de presse (jusqu'à 20 fois par an) ainsi que de bulletins de l'UFCE (jusqu'à six fois par an);
- La participation à des réunions d'organisations non gouvernementales du Conseil de l'Europe, de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- L'organisation d'activités régionales (comme les réunions annuelles des minorités slaves et allemandes au sein de l'UFCE);
- L'organisation ou la participation à des colloques et autres rencontres se rapportant à des questions de minorités en Europe;
- L'organisation de visites à des minorités nationales pour se rendre compte de leur situation (missions à but documentaire assorties de rapports et de recommandations détaillés).

Conformément au statut consultatif que lui a octroyé le Conseil économique et social, l'UFCE a pris part aux activités ci-après entre 1995 et 1998.

1995 : L'UFCE se voit accorder le statut consultatif spécial

Déjà dotée du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe (depuis 1989), l'Union a reçu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ce qui constitue une autre reconnaissance des activités et des buts qu'elle poursuit sur le plan international. Après une préparation et un examen détaillés du dossier, le comité chargé de ces questions en est venu finalement à la demande présentée par elle le 13 juin à New York. Un représentant de l'Union a alors été entendu. Le 1er août 1995, celle-ci recevait de l'ONU le document officiel disant qu'elle était dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

1996 : L'UFCE participe à la quarante-neuvième conférence ONG/Département de l'information du secrétariat de l'ONU à New York

La conférence était divisée en séances plénières et en groupes de travail. Le représentant de l'UFCE a pris part aux deux. Le 10 septembre 1995, ce représentant de l'UFCE s'est rendu à la séance consacrée à la réforme du Conseil de sécurité.

Le 11 septembre 1995, le représentant de l'Union a saisi l'occasion qui se présentait pour faire une déclaration au sein du groupe de travail concernant la résolution des conflits. Il a, dans son introduction, appelé l'attention sur le projet de protocole additionnel à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et sur les travaux qui s'en étaient suivis concernant l'observation de la situation des minorités nationales dans divers États d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Il a souligné l'effort que faisait l'Union pour jouer le rôle de médiateur entre les autorités nationales et les représentants des minorités nationales.

À une question d'un participant sur le point de savoir ce qu'il pensait de la raison pour laquelle les minorités d'Europe avaient des revendications différentes dans leur lutte en faveur des droits des minorités, le représentant de l'Union avait répondu qu'il faudrait un autre atelier pour en débattre, mais, d'une manière générale, au niveau des principes, il renvoyait à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

ainsi qu'à la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de décembre 1992 et à d'autres instruments internationaux qui garantissaient l'égalité des droits et le droit à la liberté ainsi que le droit à une identité.

1997

26-29 mai 1997 : Conférence sur les droits de l'homme et les droits des minorités à Genève 18 et 19 août 1997 : Conférence sur les droits de l'homme et les droits des minorités à Genève 16 décembre 1997 : «Stabilité ou instabilité» : conférence de l'UFCE à Copenhague

Avant la Conférence de Copenhague prévue par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'UFCE a, conjointement avec les minorités allemandes et danoises de la région frontalière, organisé un séminaire sur le rôle des minorités nationales en quête de stabilité en Europe. M. Asbjorn Eide, Président du Groupe de travail de l'ONU pour les questions relatives aux minorités, a parlé de l'état des efforts déployés par l'ONU en matière de protection des minorités. Après avoir brièvement exposé la gamme des instruments juridiques et politiques internationaux qui existent sur la question, M. Silvo Devetak, de Maribor, en Slovénie, a exposé les principaux problèmes inhérents à l'établissement de la Charte pour la sécurité en Europe que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe devait observer et s'employer à promouvoir.

Lors du débat final en séance plénière, le président de l'UFCE a mis l'accent sur le rôle des organisations internationales comme partenaires des institutions d'État. En sa qualité de rapporteur pour les questions relatives aux minorités au Conseil de l'Europe, M. Henning Gjellerod, du Danemark, a de son côté présenté les mécanismes internationaux du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités comme étant un premier pas important, à condition que ces instruments soient signés par tous les membres du Conseil de l'Europe et appliqués dans le sens où ils doivent l'être. Mais il faudrait que d'autres mesures, comme le protocole supplémentaire aux droits de l'homme - qui continue à moisir dans un tiroir - viennent prolonger l'effort. Anke Sporendonk et Sigfried Matlok, représentants des deux minorités de la zone frontalière entre

l'Allemagne et le Danemark, ont parlé des rapports de coexistence mutuellement agréable, encore que pas toujours dénuée de frictions, que leur minorité entretient avec leur population majoritaire respective et qui sont fondés, dans une assez large mesure, sur le traité germano-danois et sur des textes généreusement interprétés qui leur reconnaissent une grande autonomie en matière d'éducation et de culture.

Analysant la situation dans la région des pays baltes, le docteur Priit Jarve, du Centre européen d'études des minorités, dont le siège est à Flensburg, en Allemagne, a dit voir une source potentielle de conflit dans la question, toujours pendante, de l'octroi de la citoyenneté aux Russes, qui avaient précédemment formé la majorité et qui étaient maintenant une minorité, et, par conséquent, dans les relations de l'Estonie et de la Lettonie avec la Fédération de Russie.

Comme la question est maintenant d'actualité, le représentant hongrois des Hongrois au parlement roumain, le docteur Ferene Peesi, a pris la parole à Copenhague. Comme l'ambassadeur de la Roumanie, le docteur Grete Tartler Tabarasi, il estimait qu'une stabilisation du gouvernement de coalition et la marginalisation des courants de nationalisme fondamental étaient de la plus haute importance pour la consolidation de la démocratie en Roumanie.

Le comité présidentiel de l'UFCE a émis l'avis que le potentiel de conflit ethno-politique est également l'un des plus grands risques pour l'avenir de la sécurité en Europe. Il a fait établir, à l'intention de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un document directif faisant état des revendications et des attentes concrètes auxquelles on attend que répondent les organisations nationales et internationales qu'occupe la question de la politique suivie à l'égard des minorités.

1998

27 février-1er mars : Recommandations d'Oslo sur les droits linguistiques des minorités nationales

27 et 28 avril : Langue et droits de l'homme, le rôle des États, de l'ONU et des organisations non gouvernementales

5 novembre : Comment traiter la charte des langues régionales ou des langues des minorités et la convention-cadre pour la protection des minorités nationales à la lumière de la conférence de mise en oeuvre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue à Varsovie le 5 novembre 1998; séminaires à l'intention des minorités nationales de Pologne.

Le comité présidentiel de l'UFCE a décidé de tenir des séminaires pour les membres de minorités nationales et les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe que cela intéresse à l'occasion d'importantes réunions de cet organisme. La première réunion de ce type a eu lieu à Copenhague en décembre et on a encouragé le comité présidentiel à préparer et à organiser une rencontre de même nature pour la réunion de mise en oeuvre de Varsovie. Le président de l'UFCE s'est dit heureux d'accueillir 61 participants dans la salle des séances plénières mise à la disposition de l'Union par l'OSCE. Étaient présents, outre les représentants d'organisations non gouvernementales internationales, des délégués et ambassadeurs de plusieurs États membres de l'OSCE

Dans son intervention, M. Gerhard Bartodziej, ancien sénateur de l'État polonais, a fait un exposé sans complaisance sur la situation des minorités nationales en Pologne. Ce pays est encore assez loin d'avoir trouvé une solution satisfaisante à la question sur les plans juridique et politique; on ne peut que qualifier de plutôt instable l'état des esprits à l'égard des minorités nationales. Les représentants des Lemskis, des Masuriens, des Biélorusses, des Tatars, la société allemande de culture sociale et le groupe de travail allemand «Réconciliation et avenir» ont parlé de leurs organisations et de leurs problèmes.

Les débats ont été suivis d'informations sur les deux conventions du Conseil de l'Europe qui ont lieu au cours de cette année. Les participants ont adopté une déclaration commune aux termes de laquelle il est demandé au gouvernement et au parlement polonais de donner une priorité politique à la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

3. Union catholique internationale de la presse (UCIP)

(Dotée du Statut consultatif spécial en 1951)

Déclaration liminaire

L'Union catholique internationale de la presse (UCIP), fondée en 1927 à Bruxelles, poursuit les objectifs ci-après : encourager la présence et soutenir les activités des catholiques dans divers compartiments du monde de la presse et dans toutes les formes d'information par voie de presse; promouvoir le développement du journalisme catholique dans tous les pays; promouvoir et défendre le droit à l'information et à la liberté d'opinion et représenter le journalisme catholique dans les diverses institutions et organisations, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales.

Composition

Les membres de l'UCIP se répartissent en huit fédérations régionales : Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie de l'Est et Europe. En sont également membres sept fédérations professionnelles, à savoir Individual Catholic Journalists, Federation of Catholic Dailies, Federation of Periodicals, Federation of Catholic News Agencies, Federation of Catholic Journalism Teachers and Researchers, Federation of Church Press Associations et, depuis 1995, Federation of Book Publishers.

Au cours des cinq dernières années, l'UCIP a vu croître régulièrement le nombre des adhésions individuelles, tant de la presse catholique que de la presse laïque. Dans ses fédérations régionales, on a noté une croissance dans les adhésions aux fédérations. Les dernières années ont vu augmenter le nombre des adhésions de femmes. Madame Élisabeth Ee-Chooi (Malaisie) est devenue, en 1998, la première femme et la première non-Européenne membre de l'UCIP à être élue présidente de l'Organisation.

Financement

Le financement de l'UCIP est assuré par les cotisations de ceux - individus et organisations profession-

nelles et régionales - qui en sont membres. L'Organisation n'a reçu de fonds d'aucun organisme de l'ONU, à laquelle elle n'a d'ailleurs pas demandé d'aide. L'insuffisance du montant des cotisations effectives par rapport aux frais d'exploitation la met chaque année en déficit. Des efforts considérables de collecte de fonds sont faits chaque année auprès des amis, des organisations catholiques et des institutions caritatives qu'anime le souci de soutenir la presse catholique.

Pour développer et élargir sa base, l'UCIP organise un certain nombre de programmes spécialisés conçus pour attirer des journalistes de tous âges. Le Réseau international des jeunes journalistes est un de ceux qui réussissent le mieux. Il s'agit d'un groupe qui a ses propres cours et même sa propre réunion internationale et l'Union lui est redevable d'un apport de vitalité nouvelle, d'idées nouvelles et de sa mise à jour périodique en ce qui concerne les attentes des nouvelles générations. Les programmes de perfectionnement et les sessions d'études accélérées que l'UCIP a organisés en Colombie, au Pérou, au Mali, au Liban, à Prague et au Ghana de 1995 à 1998 ont fait venir des journalistes, jeunes et vieux, pour se pencher, in situ, sur les problèmes du journalisme contemporain. Des cours spéciaux de UCIP University à l'intention de journalistes, catholiques et non catholiques, ont été organisés en 1995 à Hong-kong, Chine, et à Macao et, en 1997, en Argentine, en Bolivie et au Brésil. Il s'agissait essentiellement de mettre les participants de plain-pied avec la culture, les réalités et la façon individuelle et nationale de voir les choses dans les pays dont ils étaient les hôtes afin d'aider les professionnels des médias qu'ils étaient à mieux comprendre la vie sur des continents autres que les leurs.

Participation et coopération avec les organismes de l'ONU

Les membres de l'UCIP assistent régulièrement aux conférences, réunions et autres activités de l'Organisation des Nations Unies. L'UCIP est accréditée auprès du Conseil économique et social à New York et à Vienne et auprès de l'UNESCO à Paris. Parmi les principales rencontres auxquelles des ONG de l'UCIP ont pris part durant la période sur laquelle porte le rapport, il y a eu les suivantes :

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995; réunion du comité préparatoire de la conférence de Beijing, tenue à New York en mars 1995; Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995; Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul en juin 1996; Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en 1996; session extraordinaire de l'Assemblée générale (examen quinquennal de l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), tenue à New York du 23 au 27 juin 1997.

Des représentants des ONG de l'UCIP ont, durant la période sur laquelle porte le rapport, assisté à beaucoup d'autres activités organisées par l'ONU, comme la Journée mondiale de la liberté de la presse et la Journée internationale des familles. L'UCIP a tenu son congrès mondial de la presse catholique au siège de l'UNESCO, à Paris, du 11 au 20 septembre 1998, congrès auquel ont participé plus de 1 180 journalistes du monde entier.

Comme beaucoup d'autres ONG à l'ONU, les représentants de l'UCIP ont tendance, en général, à travailler dans le cadre de divers comités d'ONG ou d'organismes spécialisés de l'ONU. À New York, l'ONG de l'UCIP est membre du Comité des ONG pour la famille ainsi que du Comité des ONG religieuses de l'ONU. Elle travaille aussi avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU. À Paris, les ONG de l'UCIP participent aux travaux de l'UNESCO étant donné que beaucoup des problèmes et des domaines d'intérêt de la presse, comme la liberté de l'information et les droits et libertés des journalistes, font partie du mandat de cette organisation. Le personnel du siège de l'UCIP assiste aussi à diverses réunions et séances d'information de l'ONU à Genève.

Les publications de l'UCIP comprennent a) des documents : notes d'information de l'Union présentant et analysant des sujets de grand intérêt journalistique, comme «Press and Tolerance» (1995) et «Press responsibilities in violent conflict situations» (1993); b) des livres, comme *Ethics of Peace in a World of Violence*, avec la collaboration d'experts en médias ainsi que de personnalités en vue du monde politique et religieux pour étudier les possibilités de paix durable. L'organisation publie aussi un bulletin trimestriel,

UCIP Information, en anglais, en français, en allemand et en espagnol.

4. Conseil national pour la sécurité (Prévention des risques)

(Doté du statut consultatif spécial en 1995)

Sommaire

Le Conseil national pour la sécurité s'est employé à promouvoir la réalisation de documents clés de l'ONU concernant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Durant la période sur laquelle porte le rapport, le Conseil national pour la sécurité a étendu le champ de sa coopération avec les institutions de l'ONU, et en particulier l'Organisation internationale du travail (OIT), et il a, un peu partout dans le monde, pris d'importantes initiatives en vue de promouvoir la réalisation de bons programmes en matière de sécurité et de santé.

Buts et objectifs du Conseil national pour la sécurité

Le Conseil national pour la sécurité a été fondé en 1913 en tant que société publique sans but lucratif avec pour mission de promouvoir l'adoption de politiques et la mise sur pied d'actions de nature à atténuer les souffrances humaines consécutives à des traumatismes, des maladies et des accidents mortels qui auraient pu être évités. En 1953, le Congrès des États-Unis a voté une loi (Public Law PL-259) faisant officiellement du Conseil une société à but non politique et non lucratif dotée d'une charte fédérale.

Le Conseil national pour la sécurité, dont le siège est à Chicago, est servi par un personnel qui compte actuellement plus de 300 membres à temps complet qui s'attachent à promouvoir la sécurité sur les lieux de travail, sur les routes, dans les foyers et au sein des communautés. Ses membres, qui sont, répartis entre quelque 80 pays, plus de 17 000 (organisations et individus), représentent le monde des entreprises et du travail ainsi que celui des professions libérales et le secteur public. Son conseil consultatif international com-

prend des représentants d'Amérique du Nord et du Sud, d'Europe et d'Asie.

Dans la poursuite de sa mission, le Conseil national pour la sécurité assure toute une gamme de programmes de formation et d'éducation ainsi que de services de consultation sur place et il organise chaque année un grand nombre de conférences et de réunions - et notamment un congrès-exposition annuel - pour débattre de questions de sécurité et de santé qui se posent dans un grand nombre de secteurs d'activité.

Les programmes du Conseil national pour la sécurité mettent l'accent sur l'importance capitale de la coopération entre les pouvoirs publics, le monde des entreprises et du travail et les associations professionnelles afin de trouver des solutions aux causes principales de traumatismes, maladies et accidents mortels qui auraient pu être évités. Le Conseil entretient d'étroites relations de travail avec les officiels à tous les niveaux de l'administration des États et il accorde une grande importance à la diffusion d'informations sur les «meilleures pratiques» que l'on connaît pour éliminer ce qui met en danger la sécurité et la santé des personnes.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées

Durant la période sur laquelle porte le rapport, le Conseil national pour la sécurité s'est beaucoup dépensé en faveur de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées afin de faire avancer la cause d'une véritable prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ses activités ont consisté à œuvrer en faveur de ce qui, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concerne les conditions de travail, et plus précisément de la sécurité et la santé de ceux qui travaillent.

Le Conseil national pour la sécurité a particulièrement réussi à mettre sur pied des activités de coopération avec l'OIT, ce qu'il a fait, par exemple, avec son centre international de formation, à Turin, où il a donné des cours de formation en matière de sécurité et de santé à des stagiaires de l'OIT et de l'ONU, et avec son parrainage d'un atelier international spécial sur la sécurité en agriculture, cette fois encore en coopération

avec l'OIT. Des collaborations sont à l'étude dans d'autres domaines encore, comme pour la réalisation d'un programme international sur les aspects positifs des rapports entre sécurité et productivité dans le développement économique.

Le Conseil national pour la sécurité a également eu des entretiens préliminaires avec l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'établissement d'un nouveau répertoire de statistiques de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il a eu une large part à la formation des troupes onusiennes de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine aux questions de sécurité.

Il a en outre commencé à coopérer de près avec un certain nombre d'institutions internationales de développement et de financement comme la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement. Il s'agit par là d'incorporer les préoccupations de sécurité et de santé dans les activités de développement de façon à promouvoir le développement économique. Il a, par exemple, mis sur pied, pour l'Amérique centrale, un projet pilote destiné à faire connaître de nouvelles manières de servir la cause de la sécurité et de la santé par la coopération entre partenaires sociaux.

Dans le cadre de ses efforts pour faire assurer, partout dans le monde, le respect des dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui concernent la sécurité et la santé ainsi que des conventions et recommandations de l'OIT sur ce point, le Conseil national pour la sécurité a pris l'initiative d'engager des efforts pour étendre, partout dans le monde, le rôle des instances de sécurité et pour développer les relations entre elles. Il a, avec le concours de l'OIT et de l'Association internationale de sécurité sociale, organisé la première réunion des instances de sécurité à Madrid, en 1996, pendant le congrès mondial de la sécurité. Ces échanges ont conduit à la réalisation d'activités communes dans un certain nombre de domaines, notamment la création de nouveaux centres d'information sur les grands accidents d'origine chimique et la réalisation de travaux de recherche sur la sécurité routière. Avec son homologue japonais, la Japanese Industrial Safety and Health Association, le Conseil a, en 1997-1998, entrepris une

étude conjointe spéciale sur les rapports entre sécurité et productivité dans les grandes multinationales et montré le caractère positif de ces rapports. Cette même étude sur les rapports entre sécurité et productivité se poursuit maintenant, sous les auspices du forum sur la coopération économique dans la région Asie-Pacifique, pour les petites et moyennes entreprises. L'OIT et la Banque asiatique de développement y coopèrent également.

Autres activités pertinentes

Le Conseil national pour la sécurité :

- A signé avec l'Indonésie un mémorandum d'accord pour l'organisation, par l'intermédiaire du ministère du travail, d'activités de formation aux questions de santé et de sécurité à l'intention des petites, moyennes et grandes entreprises;
- Assure, en association avec le Centre international de formation de l'OIT à Turin, une formation à des inspecteurs chinois du travail;
- Réalise une analyse indépendante de la sécurité dans le secteur du bâtiment à Hong-kong (Chine);
- Organise, en Europe centrale et en Europe de l'Est, des stages de formation en russe, en tchèque et en polonais

5. Water Environment Federation

(Dotée du statut consultatif spécial en 1995)

Sommaire

La Water Environment Federation (WEF) a été dotée du statut consultatif spécial en 1995 et, entre 1995 et 1998, elle s'est employée à voir de quelle manière elle pourrait contribuer au travail de la Commission du développement durable et de ses organes subsidiaires et à faire connaître aux fonctionnaires de l'ONU les ressources techniques qu'elle serait en mesure de mettre à la disposition de l'Organisation. Elle y a, comme on le montre ici, partiellement réussi. Elle s'est fait représenter à de nombreuses réunions et séances d'information ainsi qu'aux cinquième et sixième sessions de la Commission. Elle a fourni des renseigne-

ments à des fonctionnaires de l'ONU et à ceux qui collaborent avec l'Organisation, réalisé des études de cas relatifs à l'eau qui ont été publiées dans la publication de l'ONU intitulée Sustainable Development Success Stories et contribué, par des analyses approfondies, à la réalisation d'un document directif de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le chef du Service des ressources en eau de la Division de l'environnement et des ressources naturelles de la Commission des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prononcé le discours d'orientation d'une conférence de la WEF. Celle-ci a contribué dans une modeste mesure au financement d'activités relatives à la mission de l'ONU.

Introduction

La WEF demeure une organisation internationale sans but lucratif qui a pour mission de mettre les moyens de l'éducation et de la technique au service de la préservation et de l'amélioration du capital mondial en eau. Elle continue à diffuser toute une gamme de manuels techniques et de documents de formation sous diverses formes, imprimées et électroniques, à organiser des conférences, des séminaires et des stages, à gérer un vaste programme d'éducation publique et de vulgarisation et à s'employer, par sa fondation de recherche, à faire progresser la recherche scientifique et technique en vue d'améliorer la gestion de la qualité de l'eau. Les dernières années ont vu la WEF prendre une part plus active au dialogue international sur la politique de l'eau. Depuis qu'elle a, en mai 1994, demandé à être dotée du statut consultatif, elle a vu, de ce fait, s'étendre la portée internationale de son action. C'était, en 1994, une fédération de 64 «organisations locales, régionales et nationales». Entre 1994 et 1998, de nouvelles associations sont venues grossir le nombre de ses membres : Mexique (1994), Philippines et Colombie (1995), Chili (1996) et Singapour, Thaïlande, Malaisie, Hongrie, Mexique oriental et territoires palestiniens (1997). Chacune de ces associations est une association de spécialistes de l'environnement représentée au conseil d'administration de la WEF. En plus de son réseau élargi d'organisations locales, régionales et nationales qui y sont représentées, la WEF a des organisations correspondantes ou affiliées dans six pays. Deux de ces affiliations, avec organisations en Bulgarie et en Indonésie, ont été créées en 1994.

Au cours de la période considérée ici, les sources de financement de la WEF sont demeurées principalement les cotisations de ses membres, les droits d'inscription aux conférences, aux expositions et aux séminaires, les revenus de la publicité et le produit de la vente de documents techniques et éducatifs sous forme imprimée et électronique. La WEF n'a pas établi d'affiliation officielle avec une autre organisation dotée du statut consultatif.

Participation à des conférences et réunions

Entre 1995 et 1996, le représentant officiel de la Fédération, M. Nicholas Bartilucci (qui est membre de la WEF), a pris part à un grand nombre de séances d'information, de séminaires et de réunions au siège de l'ONU. Il a, par exemple, assisté en tant qu'observateur, en juin 1997, à la cinquième session de la Commission du développement durable et pris part, en avril 1998, au séminaire sur le développement durable et l'éducation parrainé conjointement par l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et, encore en avril 1998, à la sixième session de la Commission. Par ailleurs, des représentants du personnel de la WEF ont assisté, eux aussi, à la sixième session de la Commission et ils se sont rendus à New York pour accompagner son représentant officiel à des rencontres avec des représentants de l'ONU pour voir de quelles manières la Fédération pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de la Commission et de ses organes subsidiaires.

La WEF s'est efforcée aussi d'apporter son concours aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires en mettant à leur disposition des informations d'ordre scientifique et technique. En novembre 1997, par exemple, constatant que Lyn Billman-Golemme, animateur du comité de l'eau douce de la Commission, préparait un document sur «l'industrie et l'eau» dans le cadre des travaux du comité, la WEF a entrepris de rechercher dans ses publications, pour les mettre à la disposition de l'animateur, des études de cas concernant l'application de méthodes inédites de réutilisation de l'eau à des fins industrielles. Elle a, d'autre part, répondu à la demande d'études de cas sur le développement durable qui lui était adressée par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en lui fournissant un

grand nombre de cas exemplaires de réussite dans les domaines du renforcement des capacités, de l'éducation, de l'eau douce et de l'industrie. Toute cette information a été présentée à la sixième session de la Commission et deux études, à savoir «Cairo Sludge Disposal Survey» et «Lake Tobla-Lake Champlain Sister Lakes Exchange», ont été retenues par la Division du développement durable aux fins de publication dans *Sustainable Development Success Stories* et sur <http://www.un.org/esa/sustdev>. C'étaient deux des 19 seuls cas exemplaires de réussite à avoir été publiés dans la catégorie «gestion de l'eau douce» en 1998. La WEF a ainsi fourni plus de 10 pour cent des études de cas relatives à l'eau à avoir été publiées cette année-là.

Coopération avec des organismes de l'ONU et ses institutions spécialisées

En demandant à être dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, la WEF se proposait d'offrir de mettre l'information et le savoir scientifique et technique de ses membres à la disposition de la Commission du développement durable et de ses organes subsidiaires. Elle s'est attachée, pendant la période sur laquelle porte le rapport, à mieux faire prendre conscience aux fonctionnaires de l'ONU des ressources qu'elle était en mesure d'offrir à l'Organisation. Elle s'est appliquée aussi à comprendre comment rendre ces ressources accessibles à celle-ci et à ses fonctionnaires. Ainsi, pendant l'année 1996, son représentant officiel a contacté ou rencontré au moins huit fonctionnaires du PNUD, trois représentants de la Commission du développement durable et le chef du service de l'exploitation et de la gestion des ressources en eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a notamment rencontré Madame Farida Ayoub, chef de la section des ONG de l'ancien Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU; M. Pierre Najlis, du Service de l'énergie et des ressources naturelles de la Division du développement durable; M. Frank Hartvelt, Directeur du Groupe eau, gestion des déchets et hydrosphère de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement du PNUD; et Mme Maureen O'Neill, conseillère principale pour l'eau auprès de ce même groupe.

À la suite de ces rencontres et de ces échanges, la WEF s'est vu demander par M. Vicente Santiago-Fandino, chargé de programmes au Centre international d'écotechnologie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de lui fournir des renseignements sur les experts et les établissements d'experts en gestion des lacs d'Australie et d'Asie du sud-est. D'après M. Santiago-Fandino, les précieux renseignements fournis par la WEF ont permis au Centre d'envisager différentes options pour ses projets dans la région. On a demandé aussi à la WEF de contribuer à la réalisation d'un document sur la mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de l'eau, que le Centre était en train de préparer (voir plus loin). Des fonctionnaires de l'ONU ayant recommandé que la WEF adhère au Conseil mondial de l'eau et au Partenariat mondial pour l'eau, celle-ci y a adhéré en 1997 et elle y demeure, à ce jour, affiliée.

Autres activités pertinentes

En 1996 et 1997, des membres du personnel de la WEF, son représentant officiel auprès de l'ONU et 10 autres de ses membres ont apporté leur concours, au moyen d'analyses et d'éléments d'information, à Human Resources Development in the Water Sector : A Proposed Strategy, qu'avait préparé le Groupe eau, gestion des déchets et hydrosphère de la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement aux fins d'examen par le Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement lors de sa réunion du 3 au 7 novembre 1997 à Manille. Le document contenait des informations sur des études de cas et des programmes communiqués par la WEF et le rôle de la Fédération et de certains de ses membres a été noté dans l'annexe du document intitulé «Contributors to the strategy». Mme Maureen O'Neill, conseillère principale pour l'eau au PNUD, a jugé des plus précieuses les observations de la WEF. Elle a noté aussi que celle-ci a toujours été l'un des meilleurs groupes d'experts qu'il y ait et elle s'est félicitée d'avoir la chance de travailler avec eux.

En mars 1998, M. Cengiz Ertuna, chef du service des ressources en eau de la Division de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles de la CESAP, a participé en qualité d'intervenant principal à WEFTEC Asia, conférence organisée par la WEF à Singapour à laquelle ont assisté plus de 1 400 personnes. Prenant la parole lors d'une rencontre qui

s'est signalée également par la présence de M. Heng Chiang Meng, Président du Comité parlementaire de Singapour pour l'environnement, M. Ertuna a présenté un document intitulé «Water and waste water infrastructure development challenges in Asia and the Pacific».

En plus de ses apports en nature, la WEF a, au cours de la période considérée, contribué dans une modeste mesure au financement de certaines activités de l'ONU. Elle a, par exemple, pris à sa charge les frais de transport et d'hébergement de M. Ertuna, plus quelques dépenses diverses, et elle l'a dispensé du droit d'inscription pour qu'il puisse prendre part à WEFTEC Asia en mars 1998 à Singapour. En février 1995, la WEF a fourni la contribution de 50 dollars qui était demandée pour le Comité exécutif organisations non gouvernementales/Département de l'information et fait don, en avril 1997, de 250 dollars en faveur des activités du Centre d'information des ONG du Département de l'information.

6. Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE)

(Dotée du statut consultatif en 1987)

Introduction (objectifs et buts)

L'Association mondiale des amis de l'enfance, créée en 1963 par la Princesse Grâce de Monaco, est une organisation non gouvernementale. Elle est actuellement présidée par son Altesse royale la Princesse de Hanovre.

L'Association a pour but de soutenir et promouvoir toutes actions en faveur du bien-être physique, moral et spirituel de l'enfance dans le monde, sans aucune distinction de race, de nationalité et de religion et dans un esprit de totale indépendance politique.

Secrétaire général : M. Jacques Danois, de nationalité belge, ancien chef du service de l'information (Senior Officer) au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Paris, New York, Bangkok, Abidjan);

Premier vice-président : Monsieur Georges Grinda, de nationalité monégasque, Chef de Cabinet de Son Altesse sérénissime le Prince souverain de Monaco;

L'Association est présente, par l'intermédiaire d'associations affiliées dites Associations mondiales des amis de l'enfance nationales, dans 23 pays : Argentine, Belgique, Burkina Faso, Chypre, Congo, Espagne, France, Grèce, Guinée, Italie, Lituanie, Madagascar, Monaco, Pologne, Portugal, République dominicaine, Sénégal, Togo, à quoi sont venus s'ajouter, entre 1995 et 1998, cinq autres, qui sont le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, le Niger et les Philippines.

Sur le plan moral et intellectuel, l'Association poursuit les buts suivants :

Sur le plan éthique et juridique, elle vise à protéger la vie et l'intégrité physique et morale des enfants contre les fléaux que sont la drogue, la violence, les manipulations génétiques abusives et la prostitution juvénile;

Sur le plan éducatif, elle cherche à sensibiliser les jeunes des pays de l'hémisphère nord aux problèmes de ceux de l'hémisphère sud, ce qu'elle fait par des parrainages d'écoliers défavorisés au moyen du «Passeport École», que financent des actions organisées par des jeunes de la Principauté de Monaco.

Un grand programme de «Prévention morale et sanitaire des jeunes» est conduit pour enseigner la responsabilité. Il a donné naissance à un «Code pour la vie», qui est développé dans le livre intitulé «Pour l'enfant».

Sur le plan matériel, l'Association apporte son aide aux projets présentés par les AMADE nationales, après approbation de la Commission des projets de l'AMADE mondiale.

Celle-ci vient, de manière ponctuelle, en aide à des actions entreprises dans d'autres pays, qui sont le Cambodge, le Cameroun, le Mali, la Mauritanie, le Népal, la Roumanie et le Viet Nam.

Lutte contre la cécité nutritionnelle (vitamine A, en partenariat avec l'UNICEF);

Éducation et alphabétisation des enfants de la rue;

Formation de jeunes chirurgiens autochtones et interventions chirurgicales sur les enfants atteints de fentes labio-palatines;

Création de centres spécialisés dans l'assistance aux filles-mères et à leurs enfants.

Sources de financement :

a) Développement des collectes de fonds par une médiatisation plus régulière;

b) Perception d'un soutien du gouvernement monégasque pour le fonctionnement du Secrétariat général.

**Affiliation à une organisation non gouvernementale à titre consultatif :
Innocence en danger**

Participation à des réunions de l'Organisation des Nations Unies: représentations et interventions :

a) Lors des réunions annuelles du conseil d'administration de l'UNICEF à New York;

b) À la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris;

c) À divers colloques organisés par l'UNESCO à Paris, Genève, Bruxelles et Monaco, concernant les droits de l'enfant.

Coopération avec l'ONU et ses institutions spécialisées : Conseil de l'Europe, UNICEF, UNESCO, Conseil économique et social

Autres activités pertinentes: plaider la cause des enfants

Actions entreprises pour la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies : organisation de colloques thématiques sur l'enfant et médiatisation. En projet pour l'année 2000: «Colloque international sur la bioéthique et les droits de l'enfant», organisé conjointement avec l'UNESCO-Paris.

Consultations et coopération avec des fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies : elles sont permanentes.

Aide financière donnée aux Nations Unies: participation et soutien au programme «Vitamine A» de l'UNICEF.

Aide financière reçue des Nations Unies : aide reçue dans le cadre de divers partenariats avec l'UNESCO (dont l'ouvrage «Pour l'enfant»).

Collaboration sur le terrain : au Bénin.

7. Union chrétienne mondiale des femmes abstinentes

(Dotée du statut consultatif spécial en 1947)

L'Union chrétienne mondiale des femmes abstinentes a été fondée par Frances Willard, de l'Illinois (États-Unis d'Amérique) en 1883 pour promouvoir l'égalité de statut des femmes par rapport aux hommes. Bureau : 1996 : Présidence mondiale (Angleterre), Secrétariat correspondance (États-Unis d'Amérique), Secrétariat enregistrement (États-Unis d'Amérique), Trésorerie (Australie), Première Vice-Présidence (Suède), Deuxième Vice-Présidence (États-Unis d'Amérique), Troisième Vice-Présidence (Canada) et Quatrième Vice-Présidence (République de Corée).

Départements et Directeurs nommés au niveau mondial. On encourage les pays membres affiliés à aider leurs membres en prenant contact avec les directeurs.

Départements : Children and Youth, Education, Citizenship, Hospitality, Peace and Human Rights, Social Services, Public Relations, Literature, Promotion Methods, Christian Outreach.

Agents mobiles : Moyen-Orient, Extrême-Orient, îles du Pacifique, Afrique, pays du Commonwealth, Russie, Fédération des États baltes, États-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne.

Représentants : États-Unis d'Amérique et Genève.

Les pays membres de l'Ouest fournissent une aide monétaire quand cela est nécessaire. L'Union mondiale apporte une aide aux membres des bureaux nationaux et au personnel opérationnel de pays désavantagés pour qu'ils puissent assister aux conventions mondiales triennales.

Récents conventions : 1995 : Melbourne (Australie); 1998 : Séoul (République de Corée)

La trente-cinquième convention mondiale triennale se tiendra à Birmingham, en Angleterre, du 25 juillet au 1er août 2001.

L'Union mondiale chrétienne des femmes abstinentes a assisté à l'assemblée annuelle des ONG à New York du 28 au 30 août 2000.